
CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE 1957 - 1958

Service des Commissions.**BULLETIN DES COMMISSIONS**

AGRICULTURE

Mercredi 12 mars 1958. — *Présidence de M. Restat, président.* — La commission a désigné MM. Brettes et Monsarrat pour représenter le Conseil de la République au sein de la Commission supérieure des allocations familiales agricoles.

Elle a ensuite entendu un exposé de M. Hoeffel sur la proposition de loi (n° 55, session 1956-1957) de M. Cuif tendant à rendre la communauté des chasseurs en forêt collectivement responsable des dégâts causés par les sangliers.

Après un large échange de vues sur les modalités de financement des indemnités pour dommages causés par les sangliers, la commission a décidé de renvoyer l'examen de cette question à une prochaine séance.

BOISSONS

Jeudi 13 mars 1958. — *Présidence de M. Marc Pauzet, président.* — M. Bène a exposé les conclusions de son projet de rapport sur la proposition de loi (n° 519, session 1956-1957) dont il est l'auteur tendant à inclure la « clairette » parmi les cépages admis pour l'élaboration des « vins doux naturels ».

Après un long échange de vues, auquel ont notamment participé MM. Grégory, Périquier, Gaspard, le rapporteur et le président, la commission a décidé, sur proposition de M. Grégory, de charger une délégation restreinte de procéder sur place à une mission d'information en vue d'étudier les problèmes que posait l'inclusion de la « clairette » parmi les cépages admis pour l'élaboration des vins doux naturels, ainsi que les éventuelles répercussions d'une telle décision sur le marché de ces vins.

DEFENSE NATIONALE

Mardi 11 mars 1958. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu les secrétaires d'Etat aux forces armées sur le budget de leurs départements ministériels.

M. Métayer, Secrétaire d'Etat à la Guerre, a indiqué que le budget de la section Guerre, ainsi d'ailleurs que l'ensemble des budgets militaires, a été établi en fonction de la nécessité de maintenir l'effort de pacification en Algérie, d'une part, et, en second lieu, de la volonté de ne pas dépasser un plafond de dépenses fixé en fonction des ressources du pays. Il a donc noté que l'ensemble du budget Guerre avait ainsi supporté un abattement de 16 p. 100 sur son montant numérique par rapport à 1957, et que les effectifs sont passés de 740.000 à 667.000 unités. Il a souligné qu'il s'attachait à une réorganisation de l'administration centrale, qui, tout en entraînant la création de cinq postes de sous-directeurs, permettra une économie de fait et une amélioration du rendement; il a également fait ressortir son souci d'améliorer la situation matérielle des officiers, ce qui se traduit dans le budget par un aménagement de la pyramide des grades; également, il a exposé la nécessité de la même mesure en ce qui concerne les échelles de solde des sous-officiers. Pour ce qui est des dépenses en capital, il a noté que des économies avaient été faites sur les études, sauf en ce qui concerne les engins et l'électronique et, en tout cas, de manière à pouvoir conserver les potentiels nécessaires à la reprise.

M. Christiaens, Secrétaire d'Etat à l'Air, suivant les mêmes impératifs que M. Métayer, a indiqué que l'effectif de l'armée de l'air devait passer de 173.000 à 127.000 unités, au lieu du minimum nécessaire de 136.000. Notant le manque grave de carburant pour l'entraînement du personnel navigant, il a souligné que les investissements ont dû être durement frappés par les économies accomplies, surtout pour l'habillement, le matériel roulant et technique, et l'infrastructure. Il a noté également que la réduction des crédits d'études était beaucoup plus grave à ses yeux, ainsi que celle des fabrications de matériel, entraînée par une réduction de programmes. Il a conclu en soulignant le risque de graves répercussions sur l'armée de l'air et l'aéronautique.

M. Alain Poher, secrétaire d'Etat à la marine, a exposé que, si le budget de la marine est sous-évalué de 20 milliards en crédits de payement, il ne comporte cependant pas la suppression de la tranche navale, maintenue pour ce qui est des autorisations de programme. Il a noté que, dans le programme de la tranche navale, des revisions étaient nécessaires avec l'accord du Conseil supérieur de la marine, entraînant notamment la réévaluation technique de programmes anciens; il a déploré la suppression de crédits de programmes pour l'aéronavale, frappant lourdement la production des appareils « Etendard IV », qui étaient destinés à armer le porte-avion *Clemenceau* en chantier. Il a très fortement souligné que l'activité de la marine, et par conséquent ses obligations budgétaires, n'étaient pas conditionnées uniquement par des impératifs « N. A. T. O. », mais également et dans une grande proportion, par les besoins de la présence en France d'Outre-Mer. Il a conclu sur la nécessité de « modifier un train de vie », opération qui, si elle peut coûter cher au démarrage, doit permettre une gestion plus efficace après sa réalisation.

Mercredi 12 mars 1958. — *Présidence de M. Rotinat, président.*

Au cours d'une première séance dans la matinée, la commission, reprenant la position qu'elle avait adoptée précédemment, a décidé de proposer l'introduction, en tête des budgets militaires, d'un article additionnel à l'adoption duquel elle subordonnait son avis favorable aux budgets.

Après un échange de vues, M. Pisani a proposé et fait adopter la rédaction suivante pour cet article :

« Les sous-commissions de contrôle de l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale des deux assemblées du Par-

lement, siégeant en commission jointe, sont chargées d'élaborer dans le délai d'un an après la promulgation de la présente loi une réforme générale de la défense nationale, des forces armées et des budgets militaires.

« Dans le domaine de sa compétence, cette commission aura la libre disposition de tous moyens d'investigation et d'étude dans tous les domaines, civil et militaire ».

M. Alric a brièvement rappelé ses observations sur la section Guerre du budget. La commission a décidé de donner un avis favorable.

M. Barré a résumé son projet d'avis favorable à la section Air; ses conclusions ont été adoptées.

Au cours d'une seconde séance tenue dans la soirée, la commission a chargé M. Pisani de présenter pour l'article additionnel au budget la nouvelle rédaction suivante :

« Le Gouvernement déposera avant le 1^{er} juillet 1958 un ensemble de projets de loi portant réforme générale de la Défense Nationale, des forces armées et des budgets militaires.

« A défaut de ce dépôt, les sous-commissions de contrôle de l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale des deux Assemblées du Parlement, siégeant en commission jointe, auront la libre disposition de tous moyens d'investigation et d'étude dans tous les domaines, civil et militaire, pour établir et déposer un ensemble de propositions de lois ayant le même objet. »

EDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 12 mars 1958. — *Présidence de M. Canivez, président.*

— Après avoir entendu le rapport de M. Canivez sur le projet de loi (n° 267, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la Convention instituant le centre international de calcul, adoptée à Paris le 6 décembre 1951, la commission a adopté ce projet de loi à l'unanimité.

Puis elle a procédé à un échange de vues sur le projet de loi de finances pour 1958 concernant les dépenses en capital et les investissements de l'Education nationale. Le président a présenté les lignes générales de ce budget. L'audition des différents rapporteurs pour avis aura lieu après que la commission aura entendu le Ministre de l'Education nationale.

Jeudi 13 mars 1958. — *Présidence de M. Canivez, président.*

— La commission a entendu M. Billères, Ministre de l'Éducation nationale, sur le budget de son département pour l'année 1958.

D'un montant total de 538 milliards, ce budget comporte 358 milliards pour les crédits de fonctionnement (auxquels il faut ajouter 55 milliards dus à l'augmentation générale des traitements), 150 milliards pour les autorisations de programme et 125 milliards de crédits de paiement.

Ce budget représente une augmentation de 50 p. 100 par rapport à la dernière année de la législature précédente et reçoit la moitié de l'augmentation totale du budget général par rapport à 1957.

Ces crédits permettent un certain nombre de réalisations :

— Création de nouvelles facultés des sciences à Orsay et à la Halle aux vins, pour lesquelles il est permis d'espérer qu'elles seront ouvertes aux étudiants à la rentrée de 1959;

— Création aussi de trois nouvelles facultés des sciences à Nice, Nantes et Reims;

— Création encore de quinze lycées dont cinq pour Paris;

— Trois nouvelles écoles nationales d'ingénieurs des Arts et Métiers s'ouvriront à Bordeaux, à Clermont-Ferrand et au Havre;

— Sept écoles nationales professionnelles et un grand nombre de centres d'apprentissage seront également créés.

Le budget de fonctionnement comporte cette année trente mille créations d'emplois qu'il sera difficile de pourvoir en raison de la grave crise de recrutement qui sévit actuellement dans l'enseignement.

Le ministre a fait part à la commission des différentes mesures prises ou à prendre pour pallier ces difficultés.

Enfin, les crédits de bourses sont en augmentation très sensible et, à ce propos, le ministre a annoncé la prochaine et complète refonte du régime des bourses, qui seront désormais attribuées de façon plus démocratique.

En conclusion, M. Billères a souligné l'effort sérieux et réel accompli dans le budget de l'Éducation nationale cette année.

Après avoir été remercié par le président, le ministre a répondu aux questions qui lui ont été posées par MM. Chapalain, Southon, Symphor, Mmes Dervaux et Cardot, MM. Lamousse, Estève, Georges Maurice, Monichon et le président.

FAMILLE, POPULATION ET SANTE PUBLIQUE

Mercredi 12 mars 1958. — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a désigné M. Jean-Louis Fournier rapporteur de la proposition de loi (n° 301, session 1957-1958), adoptée par l'Assemblée Nationale, complétant les articles L. 359 et L. 373 du Code de la Santé publique en ce qui concerne les étudiants en chirurgie dentaire et lui a fait confiance pour rapporter ce texte favorablement.

Puis elle a entendu M. Plait qui a donné connaissance des grandes lignes du budget de la Santé publique, en augmentation cette année de 9 milliards 64 millions.

La commission reprendra l'étude de ce budget au cours de sa prochaine séance.

FINANCES

Mercredi 12 mars 1958. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Hirsch, Commissaire général au plan, sur les dépenses en capital et les investissements pour 1958. M. Hirsch a d'abord placé le plan pour 1958 dans le cadre économique et financier actuel et comparé les chiffres des crédits d'investissements, crédits de paiement et autorisations de programme pour les années 1957 et 1958. Il a montré les préoccupations qui ont conduit à maintenir l'effort financier dans les secteurs conditionnant l'avenir du pays: travaux nécessaires à l'Education nationale, travaux dans le secteur énergétique, en particulier pour l'utilisation du gaz de Lacq et pour l'utilisation de l'énergie électrique et atomique.

En conclusion, M. le Commissaire général a souligné qu'un plan plus audacieux n'aurait certainement pas pu être tenu mais que le plan adopté sera vraisemblablement atteint pour 1958 si une discipline intérieure est acceptée par le pays. MM. Roubert, président, Chapalain, de Montalembert, Coudé du Foresto, Primet, Filippi, Walker, Berthoin, Pellenc, rapporteur général, Armengaud, Chevallier et Raybaud ont ensuite posé à M. le Commissaire général diverses questions concernant les investissements agricoles, les investissements pétroliers, les travaux d'électrification, les exportations à développer, la direction des investissements, les objectifs et les moyens du troisième plan.

Jeudi 13 mars 1958. — *Présidence de M. Coudé du Foresto, secrétaire, et de M. Alex Roubert, président.* — La commission a abordé l'étude des dispositions relatives aux investissements

du projet de loi de finances pour 1958 (2^e partie. — Moyens des services et dispositions spéciales) (n^o 337, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence. M. Pellenc, rapporteur général, a d'abord présenté des observations générales relatives aux crédits d'investissements, regrettant que la procédure adoptée cette année pour l'examen de la loi de finances ne permette pas de vues d'ensemble. Il a ensuite dressé un tableau des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les diminutions de crédits visent surtout l'agriculture, l'électrification, la reconstruction et le logement. M. le rapporteur général a conclu en montrant que ces restrictions nous conduisent à une récession économique dangereuse. Sont intervenus, en particulier, MM. Alric, Raybaud, Beaujeannot, au nom de la Commission des moyens de communication, Walker, Roubert, président, Berthoin et de Villoutreys, au nom de la Commission de la Production industrielle.

M. le rapporteur général a ensuite procédé à l'examen des articles du projet, réservant pour une séance ultérieure les articles concernant les différents départements ministériels.

Vendredi 14 mars 1958. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a poursuivi l'examen des dispositions relatives aux investissements du projet de loi de finances pour 1958 (n^o 337, session 1957-1958) (2^e partie), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence.

M. Armengaud, rapporteur, a présenté son rapport sur les dépenses en capital pour le Sahara. Après les interventions de MM. Berthoin et Roubert, président, la commission a adopté les crédits sans modification.

Sur le rapport de M. Portmann, la commission a ensuite adopté les crédits pour les Affaires étrangères, les Affaires marocaines et tunisiennes et la Santé publique. Sont intervenus sur les crédits Santé publique: MM. Courrière, Roubert, président, et de Villoutreys, au nom de la Commission de la production industrielle.

M. Coudé du Foresto a ensuite présenté son rapport, d'une part sur les crédits de la Présidence du Conseil, insistant particulièrement sur les crédits affectés au Commissariat à l'Energie atomique et, d'autre part, sur les crédits Aviation civile et commerciale. La commission a adopté sans modification.

Enfin, M. Alric, rapporteur, a présenté son rapport sur les crédits Industrie et commerce. Les crédits ont été adoptés.

INTERIEUR

(ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Judi 13 mars 1958. — *Présidence de M. Verdeille, vice-président.* — La commission a désigné M. Descours Desacres comme rapporteur de sa proposition de loi (n° 246, session 1957-1958) tendant à modifier la loi du 8 novembre 1941 relative à la responsabilité civile des communes.

Elle a ensuite désigné M. Verdeille comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 320, session 1957-1958) de M. Bertaud sur les victimes des inondations de la Seine.

Elle a décidé de tenir séance le mardi 18 mars pour l'examen des crédits d'investissements du Ministère de l'Intérieur.

JUSTICE ET LEGISLATION CIVILE CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 12 mars 1958. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a commencé l'examen des amendements au rapport (n° 311, session 1957-1958) de M. Gilbert-Jules sur le projet de loi (n° 234, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la police de la circulation routière.

Elle a entendu M. Julien Brunhes, rapporteur pour avis de la Commission des moyens de communication, venu lui exposer les propositions de modification formulées par cette commission.

Judi 13 mars 1958. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a poursuivi l'examen des amendements au rapport (n° 311, session 1957-1958) de M. Gilbert-Jules sur le projet de loi (n° 234, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la police de la circulation routière.

Les amendements n°s 8, 9 et 10, déposés par M. Julien Brunhes au nom de la Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, saisie pour avis, ont été adoptés. En ce qui concerne l'amendement n° 11, déposé également par M. Julien Brunhes, la commission a décidé de s'en remettre à la sagesse du Conseil de la République. Tous les autres amendements déposés à ce jour ont été repoussés.

Enfin, M. Marcel Molle a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 335, session 1957-1958) de M. Jean Geoffroy tendant à transférer à des associations syndicales de propriétaires certains droits à l'usage des eaux, et à permettre à ces associations syndicales la réalisation de certains travaux d'aménagement.

LOGEMENT, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DOMMAGES DE GUERRE

Jeudi 13 mars 1958. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Marcel Bertrand sur celles des dispositions du projet de loi de finances pour 1958 (n° 337, session 1957-1958) qui intéressent la réparation des dommages de guerre, la construction et l'aménagement du territoire.

Elle s'est ralliée aux observations de son rapporteur qui a souligné les réductions importantes de crédits qui affectent la réparation des dommages de guerre sous toutes ses formes, le fonds national d'aménagement du territoire, la destruction des taudis, et qui a fait ressortir la diminution de la capacité constructive — par suite des hausses enregistrées dans le domaine du bâtiment — des crédits affectés à la construction (secteur des H. I. M. et des primes et prêts).

Au cours du débat qui s'est ouvert ensuite et auquel ont pris part MM. Zussy, Boutonnat, Descours-Desacres, Waldeck L'Huillier, Jaouen, Mistral, Plazanet, Perrot-Migeon et le président, ont été évoqués en particulier :

— le problème de l'utilisation par les collectivités locales des titres remis en contre-partie de leurs créances de dommages de guerre ;

— différents aspects contentieux du règlement des indemnités de dommages de guerre ;

— l'article 18 du projet de loi de finances, dont le maintien de la suppression a été voté par 6 voix contre 3.

MOYENS DE COMMUNICATIONS TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 13 mars 1958. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — M. Julien Brunhes étant empêché, la commission a demandé à M. Beaujannot de suivre les travaux de la Commission des finances lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1958 (2^e partie. — Crédits d'investissement).

M. Jean Bertaud a été désigné, ensuite, comme rapporteur de la proposition de résolution de M. Radius (n° 313, session 1957-1958) tendant à inviter le Gouvernement à procéder à l'émission, en 1958, d'un timbre-poste commémoratif du centenaire de la naissance de Charles de Foucauld.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL
REGLEMENT ET PETITIONS

Mercredi 12 mars 1958. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a, tout d'abord, adopté les conclusions du rapport de M. Monichon sur le projet de loi (n° 303, session 1957-1958) relatif à la prorogation du mandat des membres du Conseil de la République en Algérie.

Le projet gouvernemental a été adopté sans modification.

M. Monichon a, ensuite, exposé son rapport sur le projet de loi (n° 325, session 1957-1958) modifiant les articles 55, 56 et 57 de la loi du 23 septembre 1948 relative à l'élection des Conseillers de la République.

M. Colonna a déposé un contreprojet au projet gouvernemental, rédigé dans la forme suivante :

« Article unique.

« L'article 55 de la loi du 23 septembre 1948 est remplacé par le nouvel article 55 et les articles 55 *bis* et 55 *ter* ci-après :

« Art. 55. — Les deux Conseillers de la République représentant les Français résidant en Tunisie sont élus par l'Assemblée Nationale sur présentation d'une Association officielle des Français résidant dans les Etats étrangers du continent africain.

« Cette association devra être créée à la diligence du Ministère des Affaires étrangères dans le délai d'un mois qui suivra la promulgation de la présente loi.

« L'Association des Français à l'étranger résidant dans les Etats du continent africain devra comprendre obligatoirement et provisoirement tous les citoyens français immatriculés dans les consulats français de ces Etats, à l'exception des Français du Maroc et des Français d'Egypte.

« Art. 55 *bis*. — Les membres de l'Association des Français de l'étranger résidant dans les Etats du continent africain exerceront par correspondance, auprès du Ministère des Affaires étrangères, leur droit de présentation des candidats aux deux sièges des Conseillers de la République, représentant les Français de l'étranger résidant dans les Etats du continent africain, à l'exception du Maroc et de l'Egypte.

« Ce droit de présentation s'exercera au scrutin majoritaire à un tour dans le délai d'un mois à compter du jour fixé pour les élections dans la Métropole.

« Le dépouillement du scrutin aura lieu à Paris par les soins d'une commission spécialement désignée.

« L'élection des Conseillers de la République représentant — à l'exception des Français du Maroc et des Français d'Egypte — les Français résidant dans les Etats étrangers d'Afrique a lieu en séance publique de l'Assemblée Nationale, au **scrutin majoritaire** à un tour, dans la semaine qui suit la désignation des candidats.

« Art. 55 *ter.* — Par dérogation exceptionnelle et provisoire aux articles 2 et 3 de la loi du 23 septembre 1948, les mandats des deux Conseillers de la République visés par les dispositions de la présente loi seront renouvelables en juin 1961, en même temps que les mandats des Conseillers de la République de la série A. »

La commission a décidé de reporter à une séance ultérieure la suite de l'examen de cette affaire.

M. Maurice a, ensuite, développé son avant-rapport sur la proposition de loi (n° 228, session 1957-1958) de M. Marcel Plaisant portant modification de certaines dispositions du Code électoral concernant l'élection des Conseillers de la République ainsi que de l'article 51 de la loi du 23 septembre 1948 relative à l'élection des Conseillers de la République.

La commission a été saisie d'un amendement de M. Castellani tendant à instaurer un mode de scrutin majoritaire pour l'élection des Conseillers de la République dans tous les départements de la Métropole.

M. Lachèvre a déposé un amendement tendant à prévoir un mode de scrutin majoritaire dans le département de Seine-et-Oise.

Après une large discussion générale, la commission a décidé de poursuivre l'examen de cette affaire le vendredi 14 mars.

Vendredi 14 mars 1958. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a poursuivi l'examen du rapport de M. Monichon sur le projet de loi (n° 325, session 1957-1958) modifiant les articles 55, 56 et 57 de la loi du 23 septembre 1948 relative à l'élection des Conseillers de la République.

Elle a entendu, notamment, M. Louis Gros qui a attiré son attention sur certains problèmes posés par l'élection des Sénateurs représentant les Français du Maroc.

La suite de cette affaire a été renvoyée au mercredi 19 mars.

La même décision a été prise pour l'étude de la proposition de loi (n° 228, session 1957-1958) de M. Marcel Plaisant portant modification de certaines dispositions du Code électoral concernant l'élection des Conseillers de la République ainsi que de

l'article 51 de la loi du 23 septembre 1948 relative à l'élection des Conseillers de la République.

M. Maurice, précédemment désigné comme pré-rapporteur, s'est démis de ces fonctions.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Mercredi 12 mars 1958. — *Présidence de M. Montpied, secrétaire.* — La commission s'est ralliée, à l'unanimité, aux conclusions de M. Abel-Durand tendant à adopter, sous réserve de deux modifications, la proposition de loi (n° 184, session 1957-1958), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à insérer dans le livre IV du Code du travail un article 57-a relatif à la procédure devant les bureaux de jugement.

Elle a ensuite pris connaissance, sur le rapport de Mme Devaud, de celles des dispositions du projet de loi de finances pour 1958 (n° 337, session 1957-1958) (crédits du Travail et de la Sécurité sociale) qui intéressent le Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

COMMISSION DE COORDINATION

DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU PROGRES TECHNIQUE

Judi 13 mars 1958. — *Présidence de M. Longchambon, président.* — La commission a terminé l'examen du rapport établi en conclusion de l'enquête qu'elle a poursuivie sur la recherche scientifique en France. Elle a définitivement adopté les conclusions présentées par le président et M. Léo Hamon: caractère dramatique du manque de structure gouvernementale de la Recherche, du manque de chercheurs et de la situation insuffisante qui leur est faite, de la mauvaise répartition des crédits de recherche.

Enfin, la commission a fixé au lundi 24 mars la visite qu'elle doit faire aux installations du Centre européen de recherches nucléaires à Genève.

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN

DES PROBLEMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Mercredi 12 mars 1958. — *Présidence de M. Edmond Michelet, président.* — La commission a entendu un exposé très complet de M. Longchambon sur la situation actuelle dans le Sud-Asiatique.

L'orateur, après avoir rappelé que son voyage l'avait mené successivement, entre le 19 janvier et le 8 février 1958, en Iran, au Siam, au Cambodge et au Viet-Nam, a fait tout d'abord une série d'exposés fragmentaires sur le potentiel économique et culturel de ces différents pays.

Il a souligné la survivance persistante de l'influence de la France en Iran, en notant qu'elle était combattue, dans le présent, par celle des Etats-Unis. Au Siam, où M. Longchambon représentait la France à une conférence de l'O.T.A.S.E., la position française est de peu d'importance; par contre, au Cambodge les collèges de notre pays sont florissants, mais leurs programmes ne sont plus adaptés à l'évolution moderne de cet Etat. A ce propos, M. Longchambon a souligné l'efficacité de l'équipe formée par M. Pierre Gorce, en regrettant qu'un rapport récent du Ministère des Affaires étrangères ait demandé à son égard des réductions massives de crédits.

En ce qui concerne le Sud-Viet-Nam, l'orateur a souligné le péril que faisait courir l'existence d'un enseignement secondaire purement français, alors que l'enseignement primaire est actuellement donné en vietnamien.

Différentes questions ont été posées, ensuite, par MM. Motais de Narbonne (sur l'abolition récente de la gratuité de notre enseignement à Saïgon), Léo Hamon (sur l'adaptation de nos programmes aux besoins de ces anciens Etats associés), Marius Moutet et le président lui-même.